

DP1 - Plan de localisation

Lieu-dit Busquet

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022

ID : 040-244000675-20220518-DEL49_2022-DE



0 0,25 0,5 km





Envoyé en préfecture le 20/05/2022
 Reçu en préfecture le 20/05/2022
 Affiché le 20/05/2022
 ID : 040-244000675-20220518-DEL49_2022-DE



GRAND DAX
 AGGLOMÉRATION

20 Avenue de la Gare
 40102 DAX
 Tel: 05.58.35.90.30
grand-dax.fr

COMMUNE DE NARROSSE
 Chemin du Bayle

DECLARATION PREALABLE

ECHELLE: 1/2000 ° INDICEA 1/1 21/02/2022

M 00 - COMMISSAIRE INTERMUNICIPAL SERVICE JURIDICTIONNEL DES ECOLOGIAIRES VERDUS ASSOCIEES PLAN TERRIT - 180 (COP) - DISTRIBUTION PROMESSES



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022

ID : 040-244000675-20220518-DEL49_2022-DE



N° 7301

PAU, le 8 avril 2022

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES PYRENEES ATLANTIQUES
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Nathalie LAMOUROUX
Téléphone : 05 59 82 24 23 ou 06 21 78 17 61
Courriel :
nathalie.lamouroux1@dgfip.finances.gouv.fr
Réf DS :8115405
Réf. OSE: 2022- 40202- 20390

Le Directeur départemental

à

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : CESSION D'UN TERRAIN À BÂTIR

ADRESSE DU BIEN : 40180 NARROSSE – ROUTE DE BOYS

VALEUR VÉNALE : 820 000€ HT

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND
DAX

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Julie PISSETTAZ

2 – Date de consultation

: 15/03/2022

Date de réception

: 15/03/2022

Date de visite

: sans objet

Date de constitution du dossier « en état » : 08/04/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La Communauté d'Agglomération souhaite céder une partie du foncier de la ZAE Narrosse 2 à la Société KORIAN en vue de la réalisation d'une clinique pédiatrique.

Le calendrier prévisionnel est l'ouverture de la clinique en 2025.

Le prix de cession négocié est de 816 000€ HT soit environ 30,63€ HT.



4 – DESCRIPTION DU BIEN

Le terrain est cadastré AA 102P d'une superficie globale de 61 429m² en nature de terre, la partie de parcelle objet de la cession est de 26 635m² selon le consultant, c'est un terrain plat.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Communauté d'Agglomération du Grand Dax - Parcelle considérée comme libre.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone 1AUX du PLUi : secteur réservé aux activités économiques.

Parcelle non viabilisée. La viabilisation est prise en charge par la CA du Grand Dax avant la cession.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Celle-ci est estimée à **820 000€ HT**.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Dix huit mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

Benoît Sablayrolles
Administrateur des Finances Publiques